

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

## Délibération du Conseil Syndical

L'an 2023, le seize mars à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 7</p> <p>Présents : 5</p> <p>Votants : 6</p>	<p>Date de convocation : 2 mars 2023</p> <p>Référence : 07_CS_16_03_23</p>
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Délégués TITULAIRES présents : M. SALLES Daniel, M. RAYMOND Vincent, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme et M. SANCHEZ Nicolas.

-Délégués TITULAIRES absents : Mme VESSIERE Martine.

-Procurations : Mme QUINTON Amalia donne procuration à M. RAMOS Jean-Louis.

**N°07\_CS\_16\_03\_23**

**OBJET : Approbation du budget primitif 2023 (Assainissement Non Collectif)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

**Vu** la délibération du conseil syndical en date du 23 janvier 2006 créant le service d'Assainissement Non Collectif,

**Vu** la délibération du bureau en date du 08 septembre 2014 instituant la redevance d'Assainissement Non Collectif,

M. le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget du service d'Assainissement Non Collectif,

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (articles L.1612-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales),

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Président, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil syndical, à l'unanimité :**

**ADOpte** le Budget Primitif du service d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2023, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	118 808,13 €	118 808,13 €
Fonctionnement	74 400,00 €	74 400,00 €

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 16 mars 2023,

Le Président,  
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,  
BISANZAT-LERNOULD Myriam

